

***** PROVISoire *** SUJETS POSSIBLES DE DISCUSSION- CCREOS (EAUX OCCIDENTALES SEPTENTRIONALES)**

N°	Sujets	Questions [qui deviendront des actions suite à l'auto-évaluation par le CCREOS]	Responsable/ Délais
1.	Le CCREOS se concentre davantage sur les questions relatives aux zones à l'ouest de l'Ecosse et en mer Celtique et moins sur les zones de la mer d'Irlande et de la Manche.	<p><i>Ceci est-il pertinent ou le CCREOS devrait-il également fournir des recommandations sur les zones de la mer d'Irlande et de la Manche ?</i></p> <p>[auto-évaluation par le CCREOS]</p>	[auto-évaluation par le CCREOS]
2.	Les membres du CCREOS sont principalement du Royaume-Uni et d'Irlande (peu de Français et d'Espagnols).	<p><i>Cette composition reflète-t-elle la réalité de la pêche ou la représentation devrait-elle être plus équilibrée?</i></p> <p>[auto-évaluation par le CCREOS]</p>	[auto-évaluation par le CCREOS]
3.	Les discussions sur les recommandations du CCREOS sont souvent engagées lors d'une réunion et finalisées plus tard par le biais d'une procédure écrite. Ceci ne permet pas aux membres d'avoir un dialogue constructif (ceci étant plus difficile par email qu'en face à face).	<p><i>Comment mieux préparer les réunions afin d'avoir des discussions sur des documents qui sont presque finalisés? Comment centrer les discussions sur les questions les plus problématiques et atteindre une conclusion au cours des réunions?</i></p> <p>[auto-évaluation par le CCREOS]</p>	[auto-évaluation par le CCREOS]
4.	Les connaissances scientifiques du CCREOS sont parfois insuffisantes. Ceci influence la fiabilité des recommandations.	<p><i>Comment améliorer la capacité scientifique?</i></p> <p>[auto-évaluation par le CCREOS]</p>	[auto-évaluation par le CCREOS]

5.	<p>Questions d'ordre financier – on observe un manque de pro-activité (il faut rappeler au CCREOS d'envoyer les documents pertinents tels que la demande de subvention, les protocoles de subvention, les rapports annuels, les plans de travail annuels, etc.).</p>	<p><i>Comment améliorer la pro-activité en matière de communication avec la Commission sur les questions d'ordre financier?</i></p> <p>[auto-évaluation par le CCREOS]</p>	<p>[auto-évaluation par le CCREOS]</p>
6.	<p>Mesures de conservation – Dans le contexte de la régionalisation, les CCR sont invités à démarrer immédiatement une réflexion sur les mesures de gestion qui empêchent les rejets dans les pêcheries pélagiques. Les plans rejets devront peut-être être mis en place si des exemptions sont nécessaires pour les espèces au taux de survie élevé (et en fonction de la position du Conseil, des exemptions <i>de minimis</i>). Tout ceci nécessitera la contribution des CCR concernés qui peuvent formuler des recommandations sur la base des avis scientifiques.</p>	<p><i>Comment organiser le travail (y compris avec les états membres) afin de fournir cette contribution dans les délais?</i></p> <p>[auto-évaluation par le CCREOS]</p>	<p>[auto-évaluation par le CCREOS]</p>
7.	<p>Dans le cadre de la directive cadre « Stratégie pour le milieu marin », le « bon état écologique » (GES) devrait être atteint avant 2020, au niveau des (sous) régions marines. Les états membres doivent déterminer le GES en fonction de 11 descripteurs qualitatifs qui couvrent différents aspects des écosystèmes marins. La Commission doit vérifier si les conditions de la Directive sont respectées et fournir les informations et les recommandations aux états membres en conséquence.</p>	<p><i>Comment le CCREOS peut-il fournir une évaluation des indicateurs et des cibles associés aux bons descripteurs en particulier en ce qui concerne (1) la biodiversité, (3) les poissons et les coquillages commerciaux; (4) Réseaux alimentaires ; et (6) l'intégrité des fonds marins?</i></p> <p>[auto-évaluation par le CCREOS]</p>	<p>[auto-évaluation par le CCREOS]</p>

8.	FUTUR- Dans le contexte de la régionalisation, les conseils consultatifs devront fournir des recommandations aux états membres (outre celle à la Commission). Étant donné que ceci est nouveau il faudra l'organiser.	<i>Comment cette coopération avec les états membres peut-elle être organisée?</i> <i>[auto-évaluation par le CCREOS]</i>	<i>[auto-évaluation par le CCREOS]</i>
	<i>[Autres questions? auto-évaluation par le CCREOS]</i>	<i>[auto-évaluation par le CCREOS]</i>	<i>[auto-évaluation par le CCREOS]</i>

Présentation de la composition actuelle du CCREOS

Secteur de la pêche	15	2/3 (68%)
Organisations de la pêche nationales	11	- BE, FR, IE, NL, ES, UK
Autres organisations de pêche	2	- Organisation pour une pêche durable (BE) - France Pêche Durable
Organisations de producteurs de produits transformés	1	- AIPCE-CEP (European Fish Processors Association, European Federation of National Organisations of Importers and Exporters of Fish)
Organisations de marketing	1	- European Association of Fishing Ports and Auctions (EAFPA)
Autres groupes d'intérêt	7	1/3 (32%)
ONG environnementales	5	- European Bureau for Conservation and Development (EBCD) - WWF - Seas at Risk - Irish Seal Sanctuary - Royal Society for the Protection of Birds (RSPB)/ Birdlife international
Organisations de consommateurs		
Organisations de travailleurs	1	- European Workers' Transport Federation (ETF)
Autre	1	- European Anglers' Alliance (EAA)
Sièges vacants	2	